Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-02_06_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 17 septembre 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, QUERRE Sophie, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BECAVIN Ellise, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : Jean-François FALIGOT

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à LECORNE Nicole), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à BECAVIN Elise), USALA-NOGUERE Sophie (pouvoir à FRANCILLETTE Frédérick)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA et Sylvie JANSEN de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**30**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 02-06-2026-CM : Modification du tableau des effectifs

Plusieurs évolutions sont proposées afin de mettre le tableau des effectifs en cohérence avec l'organisation réelle des services et les carrières des agents.

- Poste « Assistant régisseur / vie associative / évènementiel »

Situation actuelle : poste inscrit à temps non complet, sur la base d'une durée hebdomadaire de service (DHS) de 17 h 30.

Depuis janvier 2026, l'agent occupant ce poste exerce, à titre expérimental, 20 heures de travail hebdomadaires, les 2 h 30 supplémentaires étant rémunérées en heures complémentaires.

Après huit mois d'expérimentation aux résultats concluants, il est proposé de porter officiellement la DHS du poste à 20 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2027.

Cette évolution est justifiée par la charge de travail constatée sur le site de l'Estran et par le bilan positif de cette période d'essai.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260923-02_06_2026_CM-DE

- Poste « Responsable Enfance–Jeunesse »

Il est proposé d'ouvrir ce poste à la filière administrative, en plus de la filière animation.

Les missions exercées relèvent désormais majoritairement de fonctions administratives et correspondent aux missions pouvant être confiées à un agent de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (du grade de rédacteur à celui de rédacteur principal de 1re classe).

À l'origine, ce poste était ouvert aux filières administratives et animation. Lors du recrutement du précédent titulaire, appartenant à la filière animation, le poste avait été maintenu uniquement sur cette filière.

Au regard de l'évolution des missions et de leur dominante administrative, il est aujourd'hui proposé de le rouvrir à la filière administrative, tout en maintenant la possibilité de recrutement sur la filière animation.

Cette évolution permettra également d'offrir des perspectives d'évolution professionnelle à l'agent actuellement en poste.

- Changements de grade suite aux promotions internes

La promotion interne constitue un mode d'accès à un cadre d'emplois de niveau supérieur, permettant à des fonctionnaires de bénéficier d'une évolution de carrière au regard de leur expérience professionnelle, de leur valeur professionnelle et des conditions fixées par les statuts particuliers. Les agents concernés sont inscrits sur une liste d'aptitude établie par le Centre de gestion, après examen de leur dossier.

Dans le cadre de la campagne de promotion interne 2026, quatre agents de la collectivité ont été inscrits sur une liste d'aptitude.

Conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité, il est proposé de les nommer dans leur nouveau cadre d'emplois à compter du 1er décembre 2026.

Les agents exerçant déjà les missions correspondant à leur nouveau cadre d'emplois depuis plus de deux ans seront dispensés de la période de stage prévue lors de la nomination par promotion interne, conformément à la réglementation en vigueur.

Vu l'avis du CST et de la commission du personnel en date du 10 septembre 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le tableau des effectifs annexé à la présenté délibération afin d'ouvrir les postes sur les nouveaux grades correspondant aux promotions prononcées, et de supprimer les postes actuellement détenus sur les anciens grades à compter du 01/12/2026.

Le Maire
Erwann LARUPT



PJ 03-1 : Tableau des effectifs
PJ 03-2 : TE complet